



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF

**N°2026.17
FINANCES**

L'an deux mille vingt-six, jeudi 26 février 2026, à dix-huit heures trente-sept, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 20 février 2026, se sont réunis au foyer Communal de Villeblevin (Rue de la Cave aux Loups), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 22

Votants : 28

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Curlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Aubert (Plessis Saint Jean), Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Lemétayer (Sergines), Bardeau P., (Thorigny Sur Oreuse), Spahn, Delalleau (Villeblevin), Laventureux (Villenavotte), Coutouly, Piète, (Villeneuve la Guyard), Nezonnet (Vinneuf)

Étaient présents (suppléants) : Mesdames et Messieurs Offredi (Evry), Guéret (Michery), Lanckriet (Pailly)

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Gesserand (Perceneige), Dorte, Joly, Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Martin (Serbonnes), Pitou (Sergines), Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Beaumont (Villeblevin), Goglins (Villemanoche), Bourreau, Cochennec, Sineau (Villeneuve la Guyard), hautecoeur (Villeperrot), Dauphin (Vinneuf) ;

Pouvoirs : Mme Gesserand à M. Bardeau, M. Dorte à M. Laventureux, Mme Desserey à M. Chislard, M. Martin à M. Marty, M. Bourreau à Mme Coutouly, Mme Cochennec à M. Piète

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

Objet : Débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'orientations budgétaires 2026

- l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) modifiant les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales,
- le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- la loi n°2023-1195 de programmation des finances publiques (L'PPF) 2023-2027,
- la loi de finances adoptée par 49.3 le 2 février 2026 pour les finances 2026,
- la délibération n°2020.142 adoptant le règlement intérieur du Conseil Communautaire,
- Le rapport d'orientations budgétaires du budget principal ;

Considérant,

- que les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires,
- que ce rapport donne lieu à un débat ;

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'**unanimité (1 abstention)** des membres présents :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2026 tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DIT** que le présent document sera transmis aux Maires des communes de la Communauté de communes Yonne Nord.

Pour copie certifiée conforme,

La Secrétaire de Séance, Claudine LEMETAYER



le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire. Compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 2 mars 2026 et de sa publication légale le 2 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Sommaire

Préalablement au vote du budget primitif, le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Pour contribuer à l'élaboration du document de synthèse qui doit être communiqué aux élus à cette occasion, la Caisse d'Épargne met à disposition ce support établi, par les experts du Groupe BPCE, responsables des études économiques de Natixis et consultants secteur public d'Écolocale.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



Cadre juridique du DOB	Aperçu de l'environnement macro-économique	Principales mesures du PLF relatives aux collectivités	Données utiles
<ul style="list-style-type: none">• Objectifs et dispositions légales• Rapport d'orientation budgétaire	<ul style="list-style-type: none">• Le monde• Zone Euro• France	<ul style="list-style-type: none">• Édito• Dotations• Fiscalité• Autres thèmes	<ul style="list-style-type: none">• Données complémentaires 2026• Comptes de gestion 2024• Calendrier budgétaire• Adresses utiles

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il permet d'informer les élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant l'accès à l'information et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

- L'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.
- En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comptent plus de 3 500 habitants, des départements et des régions présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre

les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses

la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice

l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement

l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et intercommunaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, les départements et les régions, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Enfin, pour les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants, «préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire/président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation».

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Délibération, compte-rendu de séance et publicité

Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance.

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public par la collectivité, le public devant être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, ...).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Exemple de structure d'un rapport d'orientation budgétaire

- **Contexte général : situation économique et sociale**

Situation globale

Situation de la collectivité

- **Situation et orientations budgétaires de la collectivité**

Recettes de fonctionnement

- Fiscalité
- Concours de l'État
- Autres recettes (produits des services...)

Dépenses de fonctionnement

- Evolution
- Dépenses de personnel
- Subventions
- Autres dépenses de fonctionnement

Section d'investissement

- Dette
- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement
- Evolution du besoin de financement

- **Programmation des investissements de la collectivité**

Projets « récurrents »

Projets en phase d'études

Projets à engager

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF

S²LO



Privilégier chaque année une présentation des mêmes indicateurs financiers (Epargne de gestion, Autofinancement, Endettement, ...) pour permettre les comparaisons.

Dégager les orientations en matière d'investissement, d'endettement, de fiscalité, de dépenses de personnel et des effectifs, ...

DOB / PLF 2026

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

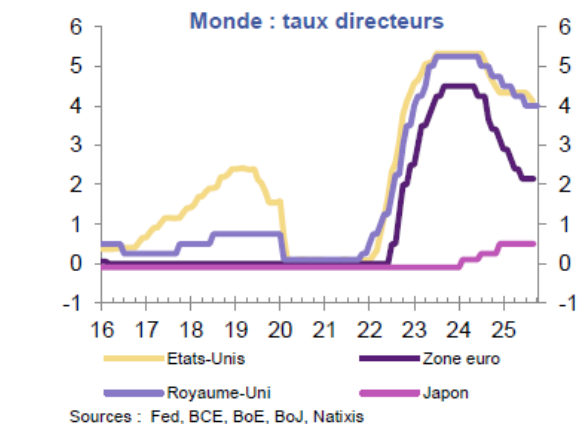
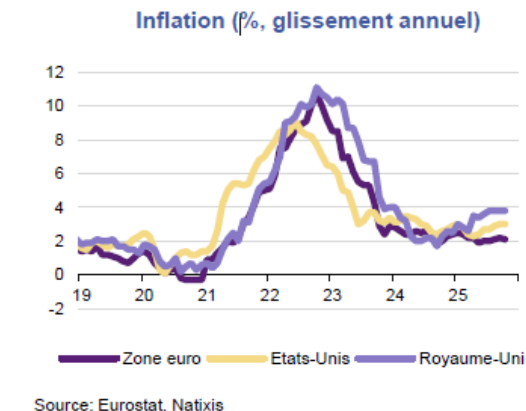
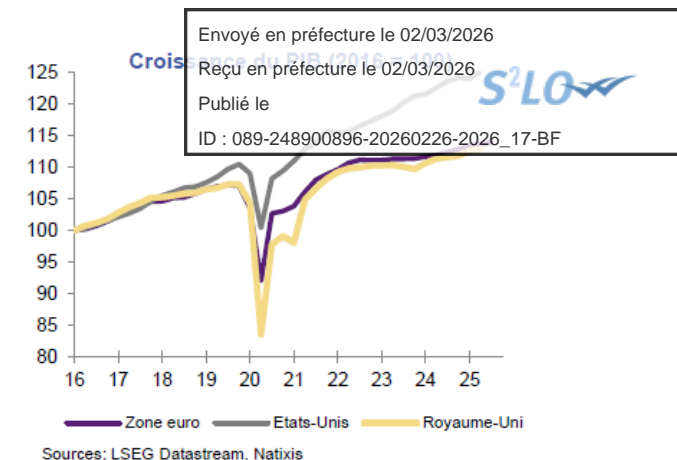
Pour les deux prochaines années, nous prévoyons une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %.

La BCE considère qu'elle est «bien positionnée» pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.



DOB / PLF 2026

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Zone euro : une croissance en ordre dispersé

Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Inflation :

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

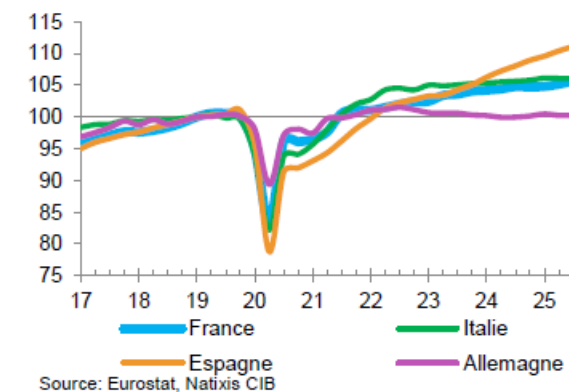
L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu

Prévisions

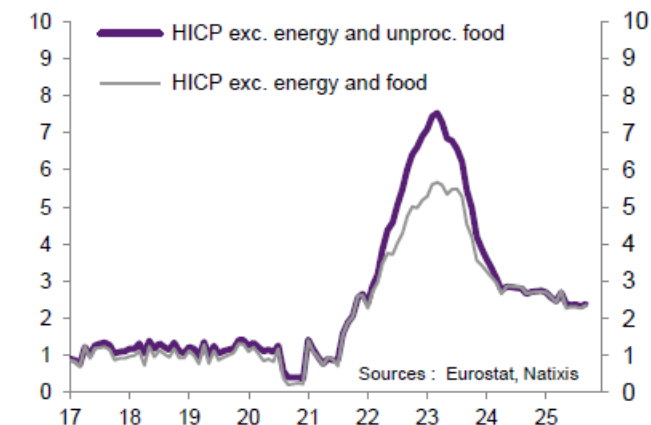
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro						
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Source: Natixis CIB

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Zone euro: Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



DOB / PLF 2026

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance : nos prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (M)			
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,5	0,7
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,4
Variation des stocks (contrib., pp)	-0,8	0,8	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
hors énergie et alim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

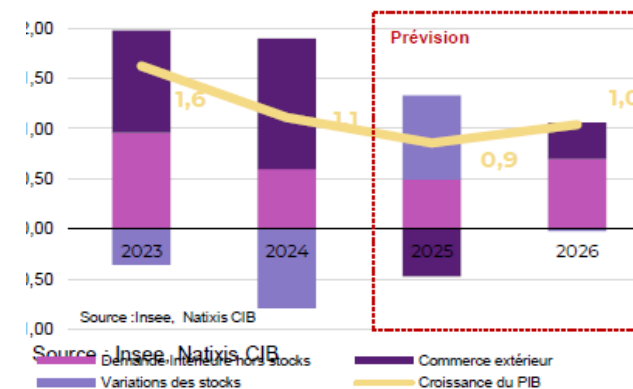
Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

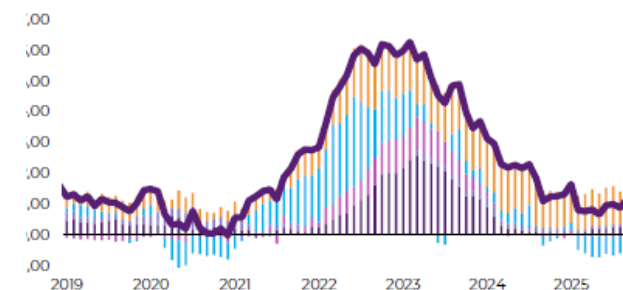
ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF

Source : Natixis CIB

Croissance et contribution



Inflation (IPC) et composantes

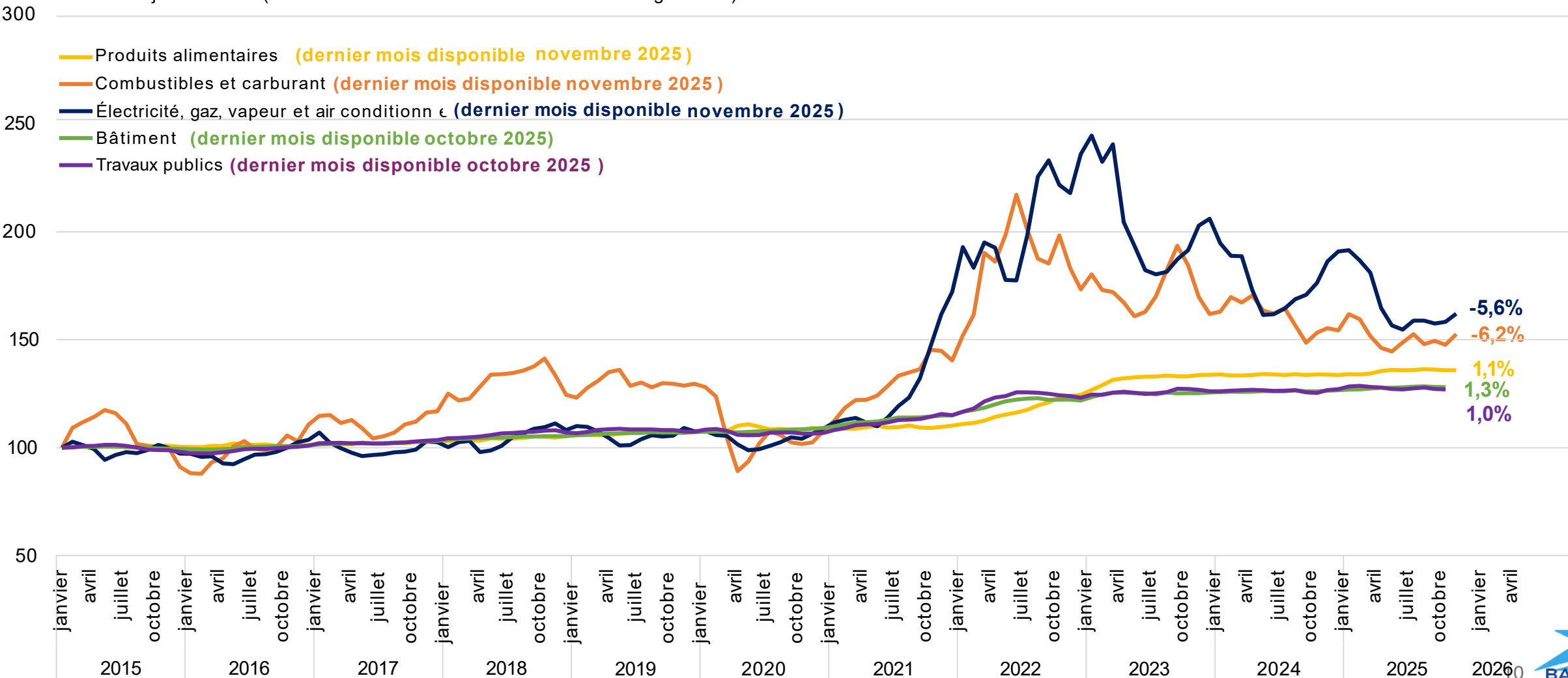


France : inflation limitée voire une baisse des prix de l'énergie sur un an

Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015 (à côté des courbes : évolutions sur 12 mois glissants)

- Produits alimentaires (dernier mois disponible novembre 2025)
- Combustibles et carburant (dernier mois disponible novembre 2025)
- Électricité, gaz, vapeur et air conditionné (dernier mois disponible novembre 2025)
- Bâtiment (dernier mois disponible octobre 2025)
- Travaux publics (dernier mois disponible octobre 2025)



-5,6%
-6,2%
1,1%
1,3%
1,0%

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

France : budget 2026 :

Le projet de loi de finances 2026 a été adopté par 49.3 le 2 février 2026 et est soumis à l'examen du Conseil Constitutionnel avant sa promulgation

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

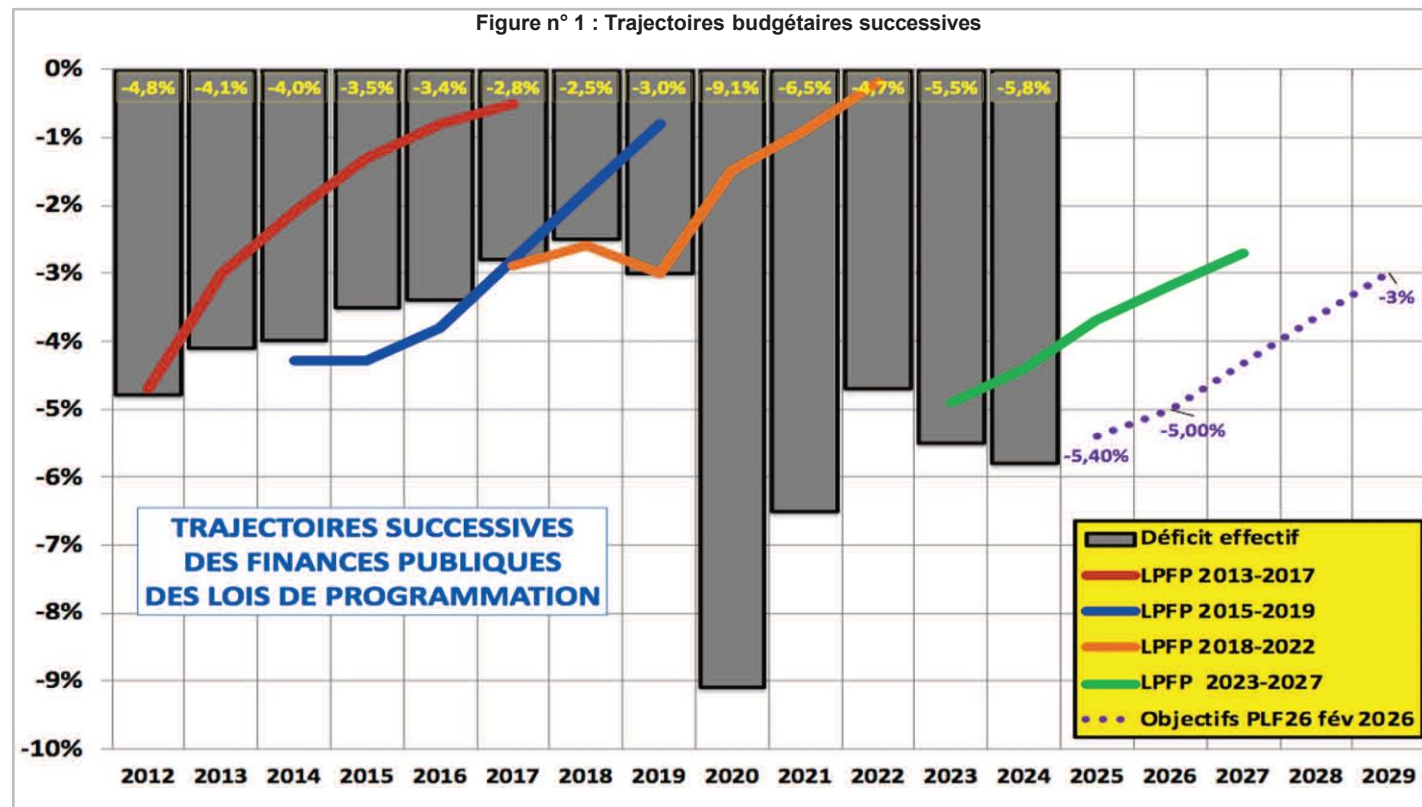
Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4% cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse.

L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.



Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Principales mesures relatives aux collectivités locales

L'effort demandé aux collectivités repose essentiellement sur la baisse des variables d'ajustement

Variables d'ajustement

Ces concours de l'État (près de 3,6 milliards d'euros en 2024), qui ont notamment pour objet de compenser d'anciens allègements de taxe professionnelle - laquelle a été supprimée en 2010 -, doivent permettre, par leur réduction, de "maîtriser les évolutions à la hausse de certains concours financiers de l'État au bénéfice des collectivités territoriales. Leur diminution atteindrait 487 millions d'euros l'an prochain, soit un montant dix fois supérieur à celui de la baisse opérée en 2024 (47 millions d'euros) et trente-deux fois supérieur à celui de l'abaissement appliqué en 2023 (15 millions).

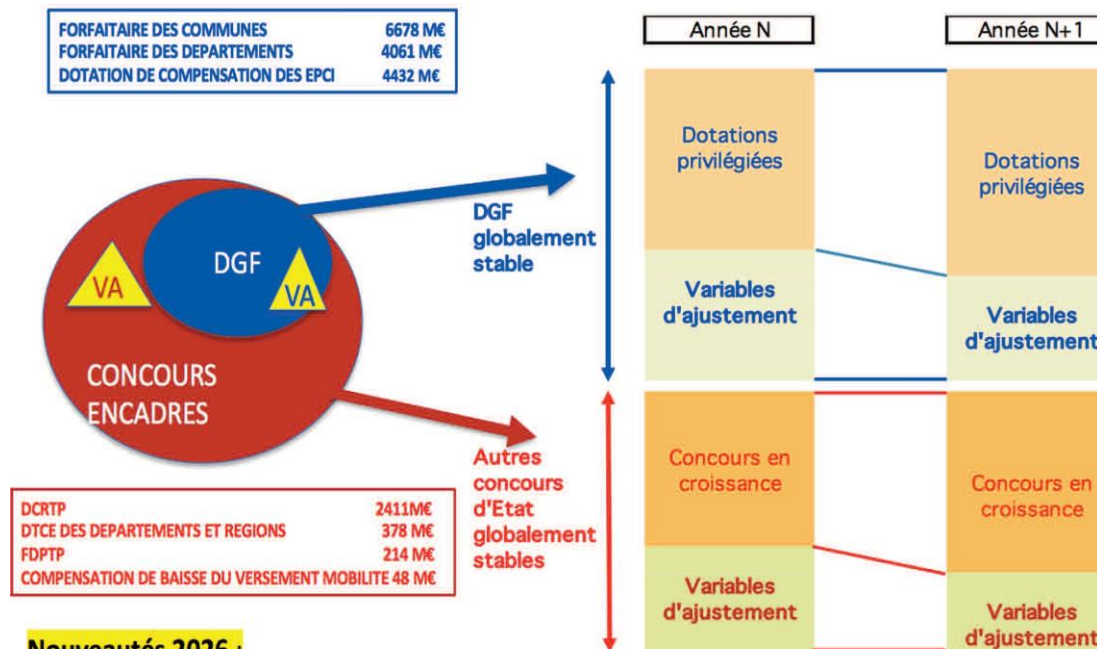
Le gouvernement a choisi de suivre l'une des recommandations du rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales paru en juillet dernier.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



Nouveautés 2026 :

⇒ La compensation baisse des bases industrielles (4291 M€) est minorée de 19,3% et elle devient de fait une nouvelle variable d'ajustement des concours encadrés pour un montant supérieur à la somme de toutes les autres (3051M€), même si ce n'est pas présenté explicitement sous cette forme dans le texte.

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Principales mesures relatives aux collectivités locales

L'effort demandé aux collectivités repose essentiellement sur la baisse des variables d'ajustement

La baisse de la DCRTP des communes aboutit à une quasi-disparition de cette ressource, puisqu'elle devait passer initialement de 170,3 M€ à 60,1 M€ et qu'il ne restera in fine que 137 455 € soit 60 M€ de moins, mais ces 60 M€ sont recyclés dans une revalorisation du même montant de la Dotation élu local qui passe de 123 M€ à 183 M€, conséquence de la loi Gatel du 22 décembre 2025 qui revalorise les indemnités de fonction des élus des communes de moins de 20 000 habitants (+ 4 %) portées même à + 10 % au-dessous de 1000 habitants.

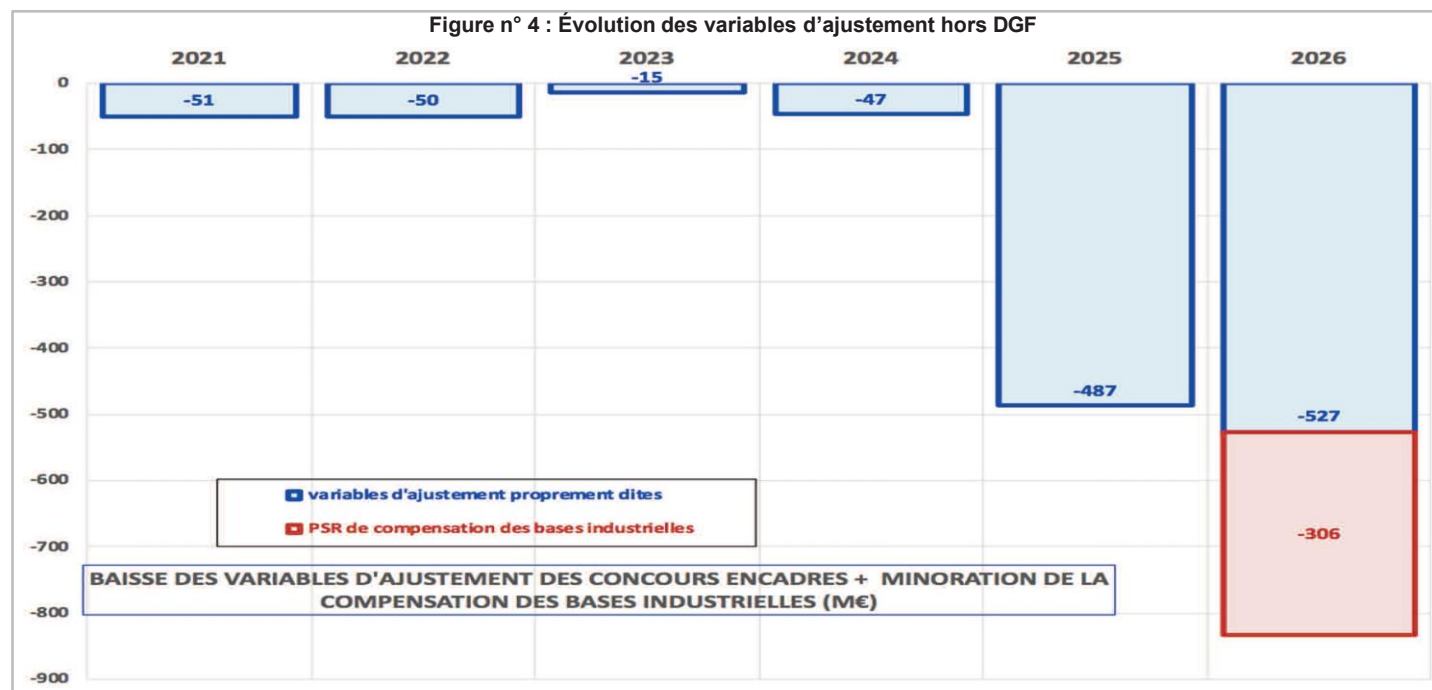
La minoration de la compensation des bases industrielles de - 19,3 % et, au global, on devait passer de 4 291 M€ à 3 502 M€ (en prenant en compte les effets de l'indexation sur les bases cadastrales et l'effet physique) et l'on remonte à 3984 M€. Cependant une disposition atténuatrice a été introduite par amendement : le plafonnement de l'impact à 2 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Fixation pour 2026 du montant de la DGF t des variables d'ajustement

Cet article prévoit de **reconduire le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**

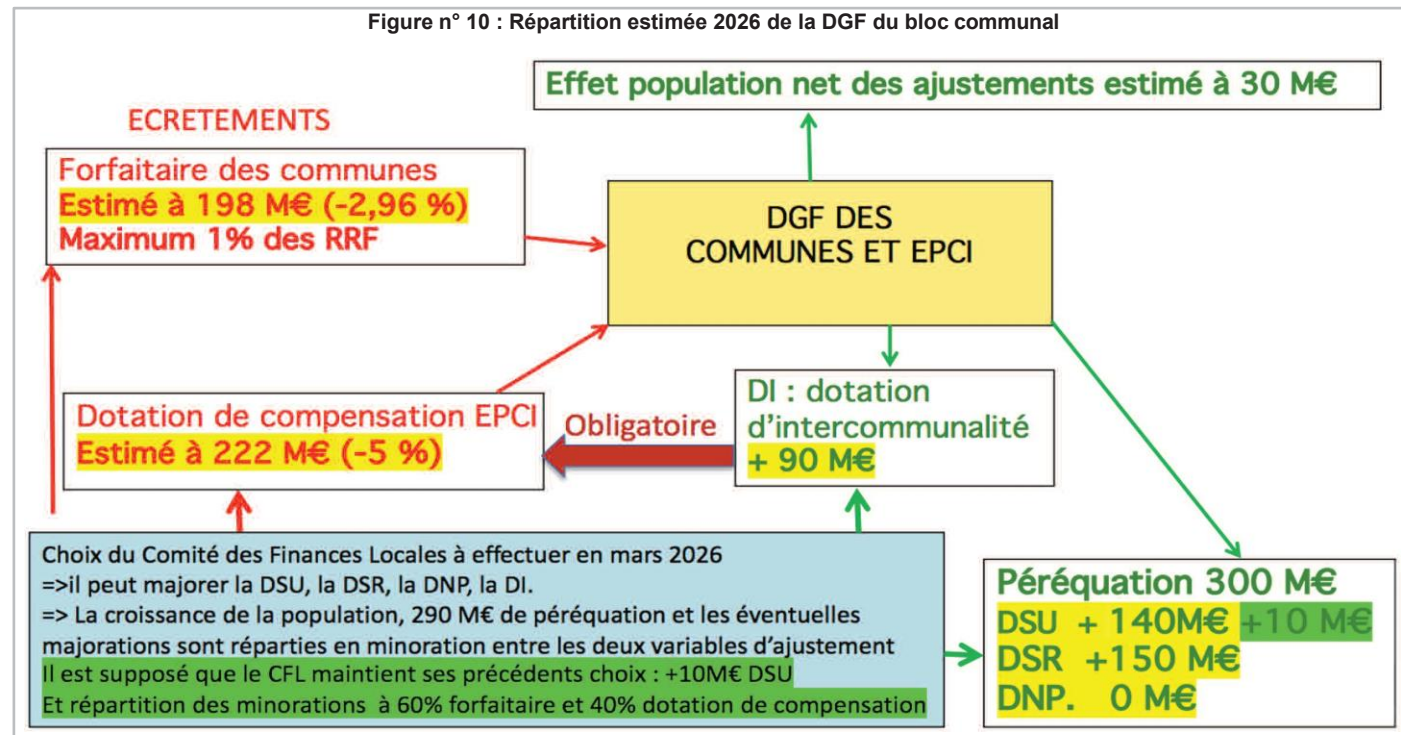
Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le **de l'année 2025.** S²LO
ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF

Elle est alors fixée à **32,5** milliards € pour 2026. L'évolution de ce montant provient essentiellement :

- de la réintégration de la fraction de TVA, affectée aux régions depuis 2018, au sein de la DGF
- de la diminution de la DGF des départements à la suite de la recentralisation des compétences sanitaires dans les départements de Haute-Savoie et d'Ille-et-Vilaine

La Dotation de compensation des EPCI abandonnerait 5 % (contre 3,63 % en 2025), cette fois en tarif syndical France entière.

Ce sera de loin sa plus forte baisse depuis qu'elle est devenue variable d'ajustement en 2012 (figure n° 11).



Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT)

Cet article propose de regrouper dans un fonds unique trois anciennes dotations d'investissement :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- la dotation politique de la ville (DPV)
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La création de ce fonds, dont l'attribution est confiée au préfet de département, devrait permettre de simplifier les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités.

Les bénéficiaires de ce fonds demeurent les collectivités rurales, mais aussi celles marquées par des difficultés urbaines :

- les communes et EPCI à fiscalité propre qualifiés de ruraux au sens de l'INSEE
- les communes et EPCI à fiscalité propre d'outre-mer respectivement de moins de 35 000 habitants et de moins de 150 000 habitants
- les communes dont la part de population vivant en quartier politique de ville (QPV) est supérieure à 10 %, ainsi que les EPCI dont elles sont membres et exerçant la compétence politique de la ville

Deux dérogations concernant les bénéficiaires existent :

- les maitres d'ouvrages désignés par une convention signée entre une commune ou un groupement éligible et le représentant de l'Etat
- une commune ou un groupement qui n'est pas éligible mais dont la subvention a pour objet de financer un projet bénéficiant à la population d'une commune ou d'un groupement éligible

Son montant s'élèverait à **1,4** milliard € pour l'année 2026, contre 1,6 milliard € en 2025.



Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Modalités d'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le Loi de Finances 2026+ propose plusieurs adaptations du FCTVA :

- **Décaler d'1 an la perception du FCTVA pour les EPCI à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux : le versement du FCTVA n'aura plus lieu l'année même de la dépense mais l'année suivante.**
- Ne plus exiger la reconnaissance par décret, pour que les collectivités ayant fait l'objet d'une constatation de catastrophe naturelle puissent bénéficier du FCTVA l'année de la dépense, et ce afin de faciliter les réparations.
- Ajouter une nouvelle dépense éligible au FCTVA : la part des redevances versées aux sociétés publiques locales d'aménagement d'intérêt national correspondant au remboursement des intérêts des emprunts conclus par ces sociétés pour financer les investissements réalisés dans le cadre de la construction, la reconstruction, la réhabilitation et la rénovation d'écoles élémentaires ou maternelles de l'enseignement public.
- Instaurer une dérogation à l'automatisation de déclaration du FCTVA pour la seule part des contributions aux opérations d'urbanisme qui financent les équipements publics destinés à intégrer le patrimoine des collectivités, ces dépenses ne pouvant être identifiées au sein du numéro de compte 2764.

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Verdissement de la fiscalité sur les déchets

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) a été instituée par la loi de finances 1999 avec pour objectif d'optimiser la gestion des déchets, en favorisant tri et recyclage, et de réduire la quantité de déchets non valorisables. Elle est due par les entreprises ayant une activité polluante ou utilisant des produits polluants. Elle est constituée de quatre composantes : la TGAP sur les déchets (dangereux et non dangereux), la TGAP sur l'émission de substances polluantes, la TGAP sur les lessives et la TGAP sur les matériaux d'extraction.

La loi de finances pour 2019 a simplifié cette taxe et fixé une trajectoire d'augmentation jusqu'en 2025 qui aboutit à appliquer actuellement un tarif de 65 € par tonne de déchets enfouis et un tarif de 25 € par tonne de déchets incinérés. Afin de réduire davantage la quantité de déchets enfouis ou incinérés, le PLF prolonge cette trajectoire haussière jusqu'en 2030 impactant les entreprises assujetties et indirectement les collectivités.

De plus, le PLF prévoit également une mesure de simplification, avec l'application d'un taux de TVA à 5,5 % pour l'ensemble des prestations achetées par les collectivités en matière de collecte et de traitement des déchets, contrairement à aujourd'hui où deux taux de TVA existent : 5,5 % pour la collecte séparée, le tri et la valorisation matière et 10 % pour les autres modes de collecte et de traitement.

Enfin, cet article propose la création d'un nouvel impôt sur les emballages en plastique non recyclés. En effet, un objectif de recyclage des emballages en plastique de 50 % à horizon 2025 avait été fixé par le parlement européen en 2018. La France se situant nettement en dessous de cet objectif avec un taux de 25,9 % en 2023, paye des pénalités à l'Union Européenne.

Afin de responsabiliser les entreprises mettant sur le marché les emballages en plastique, le PLF propose cette taxe sur les emballages en plastiques non recyclés de 30 € par tonne en 2026, avec une progression jusqu'à 150 € en 2030.



Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Anticipation de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La LFI 2021 avait initié l'allègement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE.

La LFI 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises (taux 2023 réduit puis suppression complète en 2024). Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE est effective dès 2023 et compensée par une fraction de TVA nationale, la part de CVAE perçue à partir de 2023 étant affectée au budget de l'État.

La LFI 2024 a aménagé la suppression de la CVAE avec une réduction progressive du taux maximum (0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026) pour une suppression totale en 2027.

La LFI 2025 reporte de trois ans la suppression de la CVAE : le taux maximum 2024 est conservé jusqu'en 2027 (0,28 %), avant la diminution progressive (0,19 % en 2028 et 0,09 % en 2029) pour une suppression totale en 2030.

Comme pour les LFI précédentes, cet article n'impacte pas les collectivités puisqu'il ne propose pas de retour arrière sur l'affectation de la CVAE au budget de l'État.

La proposition faite dans cet article impacte les entreprises car la suppression de la CVAE est anticipée par rapport à la mesure de la LFI 2025 : au lieu d'intervenir en 2030, la disparition serait pour l'année 2028. Ainsi, le taux maximum sera de 0,19 % en 2026 puis de 0,09 % en 2027.

Par conséquent, le plafonnement de la contribution économique territoriale (CFE + CVAE) est adapté aux modifications de taux de la CVAE : il diminue aussi progressivement pour ne porter que sur la CFE à partir de 2028.



Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

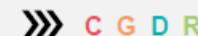
Ajustement du fonctionnement du DILICO* 1 instauré en 2025

Pour rappel, la LFI 2025 crée un dispositif de lissage conjoncturel d'1 milliard € afin d'associer les collectivités au redressement des finances publiques : 2 127 collectivités ont été sollicitées.

Ce dispositif repose sur le prélèvement de ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre, ces contributions étant ensuite mises en réserve sur le budget de l'État puis reversées. Les collectivités ponctionnées récupéreront 90 % de cette contribution par tiers sur trois années (2026, 2027 et 2028) au prorata de leur contribution, dans la limite de leur versement, et les 10 % restant serviront à la péréquation (à travers le FPIC** pour les communes et EPCI à fiscalité propre, le fonds national de péréquation des DMTO*** pour les départements et le fonds de solidarité régional pour les régions).

Le PLF 2026 vient préciser que la mise en œuvre du DILICO en 2025 avec les reversements prévus entre 2026 et 2028 ne sont pas conditionnés par l'existence de nouveaux prélèvements sur ces mêmes années.

Article 76



Nouveau DILICO* 2 pour l'année 2026

Les communes sont totalement exonérées, ce qui est de bon aloi à quelques mois des élections sénatoriales de septembre 2026, mais qui pourrait générer un avis de « rupture d'égalité devant la loi » de la part du Conseil constitutionnel.

Les EPCI se retrouvent individuellement à l'euro près au même régime qu'en 2025 : même minoration (250 M), même niveau de seuil (110 % de l'indice synthétique) et même millésime des critères (potentiel fiscal 2025, revenu par habitant 2025 et RRF du compte administratif 2023 pour le plafonnement).

* DILICO : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

** FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

*** DMTO : Droits de mutation à titre onéreux

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Données complémentaires 2026

Point d'indice de la fonction publique (1^{er} juillet 2023)

Valeur mensuelle : 4,92 €

Montant annuel (indice 100) : 5 907,34 €

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

2026 : 0,8 %

2025 : 1,7 %

2024 : 3,9 %

2023 : 7,1 %

2022 : 3,4 %

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Calendrier budgétaire 2026

31 décembre 2025

Clôture de l'exercice budgétaire 2025

Date limite d'adoption des décisions modificatives relatives à l'exercice N-1 (art. L.1612-11 du CGCT)

21 janvier 2026

Date limite pour l'ajustement des crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre N-1 et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre entre les deux sections du budget précédent (art. L.1612-11 du CGCT)

31 janvier 2026

Date limite de mandatement et d'émission des titres de recettes pour les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre budgétaire au titre de N-1 (journée complémentaire)

15 avril 2026
30 avril 2026*

Date limite de vote du budget primitif après organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédents (art. L.1612-2 du CGCT) (10 semaines pour les régions). Dans le cas où toutes les informations indispensables au vote du budget primitif ne sont pas fournies, un délai de 15 jours supplémentaires à compter de la diffusion de ces informations est accordé (art. L.1612-2 du CGCT)

* pour les communes et structures intercommunales à fiscalité propre, 2026 étant une année d'élection

1^{er} mai 2026

Date limite de transmission par le receveur municipal du compte de gestion N-1 au conseil municipal pour les communes dont le budget N-1 a été réglé et rendu exécutoire par le préfet suite à un vote initial en déséquilibre (art. L.1612-9 du CGCT)

15 juin 2026

Date limite d'adoption des comptes administratifs et budgets primitifs pour les collectivités dont le budget N-1 a été réglé et rendu exécutoire par le préfet en cas de renouvellement des organes délibérants

30 juin 2026

Date limite de vote du compte administratif / compte financier unique N-1 (art. L.1612-12 du CGCT)

15 juillet 2026

Date limite de transmission du compte administratif / compte financier unique N-1 au préfet (art. L.1612-13 du CGCT)

31 décembre 2026

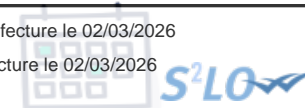
Clôture de l'exercice budgétaire 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Evolution des niveaux des niveaux d'épargne

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



Communauté de communes Yonne Nord - Budget principal - Montants en €

Années	2024	2025	Taux d'exécution	Variation 2025/2024
Nombre de collectivités	1			
Nombre d'habitants	24800			
Dépenses de fonctionnement (1)	8 775 040,96 €	9 014 923,38 €		2,73%
Achats et charges externes	4 523 479,19 €	4 559 965,86 €	90,35%	0,81%
Frais de personnel	3 253 135,52 €	3 410 546,22 €	93,52%	4,84%
dont cotisation CNRACL	428 952,38 €	490 023,76 €		
dont cotisation SS maladie	737 616,00 €	867 617,83 €		
Nouveau versement "Mobilité rural et régional" (0,15 € par agent par jour)				
hors cotisations	2 086 744,56 €	2 052 904,63 €		
Dépenses d'intervention	829 068,37 €	1 000 507,15 €	91,32%	20,68%
Charges financières	50 586,29 €	43 865,46 €	87,91%	-13,29%
Taux d'inlérêt moyen		2,80%		
Autres dépenses de fonctionnement	118 771,59 €	38,69 €	0,77%	-99,97%
Recettes de fonctionnement (2)	9 937 340,22 €	10 228 340,27 €	109,48%	2,93%
Impôts et taxes	6 754 926,03 €	6 798 392,60 €	110,16%	0,64%
Impôt locaux (hors TEOM)		3 414 833,23 €	105,77%	
TEOM		3 399 462,00 €	99,72%	
Autres impôts et taxes		1 343 735,12 €	118,03%	
Fiscalité reversée		1 359 637,75 €	84,73%	
Concours de l'Etat	1 251 587,17 €	1 396 503,50 €	100,73%	11,58%
Subventions reçues et participations	974 479,68 €	1 042 809,46 €	135,57%	7,01%
Ventes de biens et services	947 633,21 €	928 788,50 €	99,27%	-1,99%
Autres recettes de fonctionnement	8 714,13 €	61 846,21 €	77,11%	609,72%
Epargne brute (3) = (2) - (1)	1 162 299,26 €	1 213 416,89 €		4,40%
Epargne nette (3) - (8)	920 253,91 €	964 854,67 €		4,85%

Evolution constatée de l'épargne dégagée

L'épargne brute 2025 est en augmentation de 4,40 % par rapport à 2024 en raison d'une augmentation plus importante des recettes de fonctionnement (+2,93 %) qui est supérieure à celle des dépenses de fonctionnement (+2,73 %).

Toutefois les dépenses de personnel sont en augmentation de 4,84 % alors que les achats et charges externes ne sont en hausse que 0,81 %,

Les recettes fiscales sont relativement stables avec une hausse minime de 0,64 % contrairement aux concours de l'Etat qui eux connaissent une augmentation significative de 11,58 %.

Après l'amortissement des emprunts, l'épargne nette disponible ressort à 954 854,67 €.

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Evolution de l'investissement, du besoin de financement et du fonds de roulement

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF

Communauté de communes Yonne Nord - Budget principal - Montants en €				
Années	2024	2025	Taux d'exécution	Variation 2025/2024
Nombre de collectivités	1			
Nombre d'habitants	24800			
Epargne brute (3) = (2) - (1)	1 162 299,26 €	1 213 416,89 €		4,40%
Epargne nette (3) - (8)	920 253,91 €	964 854,67 €		4,85%
Dépenses d'investissement hors remboursements de dette (4)	443 661,78 €	4 058 670,94 €	64,52%	814,81%
Dépenses d'équipement	432 931,78 €	3 871 881,14 €	66,64%	794,34%
Subventions d'équipement versées	0,00 €	186 789,80 €	38,91%	0,00%
Autres dépenses d'investissement	10 730,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	654 192,14 €	788 349,43 €	136,78%	20,51%
FCTVA	59 692,14 €	53 646,22 €	214,69%	-10,13%
Autres dotations et subventions	72 000,00 €	73 450,40 €	307,83%	2,01%
Autres recettes d'investissement	522 500,00 €	661 252,81 €	125,35%	26,56%
Dépenses totales hors remboursements de dette (6) = (1) + (4)	9 218 702,74 €	13 073 594,32 €		41,82%
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	10 591 532,36 €	11 016 689,70 €		4,01%
Capacité ou besoin de financement (7) - (6)	1 372 829,62 €	-2 056 904,62 €		-249,83%

Baisse importante du fonds de roulement affecté au financement de l'investissement

Les recettes d'investissement étant nettement inférieures aux dépenses totales, la Communauté de Communes Yonne Nord dégage un besoin de financement de – 2.056 904,62€ et une variation négative du fonds de roulement de 2 305 466,84 € comme il avait été prévu lors des orientations budgétaires 2025.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 concernent essentiellement les travaux de la voie verte, 2 565 000,00 €, et le transfert du terrain provenant de la ZA d'Evry, 973 531,68 €, où se situe l'installation d'une centrale photovoltaïque.

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Baisse de la durée de désendettement

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



La baisse de l'encours de dette en l'absence de nouvel emprunt ainsi que la progression de l'épargne brute permet d'afficher une **durée de désendettement de 1,28 ans** en fin 2025.

Communauté de communes Yonne Nord - Budget principal - Montants en €			
Années	2024	2025	Variation 2025/2024
Nombre de collectivités	1		
Nombre d'habitants	24800		
Epargne brute (3) = (2) - (1)	1 162 299,26 €	1 213 416,89 €	4,40%
Epargne nette (3) - (8)	920 253,91 €	964 854,67 €	4,85%
Capacité ou besoin de financement (7) - (6)	1 372 829,62 €	-2 056 904,62 €	-249,83%
Remboursements d'emprunts (8)	242 045,35 €	248 562,22 €	2,69%
Emprunts (9)	0,00 €	0,00 €	0,00%
Flux net de dette (9) - (8)	-242 045,35 €	-248 562,22 €	2,69%
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	9 460 748,09 €	13 322 156,54 €	40,82%
Recettes totales (11) = (7) + (9)	10 591 532,36 €	11 016 689,70 €	4,01%
Variation du fonds de roulement (11) - (10)	1 130 784,27 €	-2 305 466,84 €	-303,88%
Encours de dette (12)	1 805 141,41 €	1 555 726,00 €	-13,82%
Dépôts au Trésor			
Crédits de trésorerie			
Fonds de roulement	6 431 831,93 €	4 126 365,09 €	-35,84%
mois - dépenses			
Ratio : Taux d'épargne brute (en %) (3) / (2)	11,70%	11,86%	1,40%
Ratio : Taux d'épargne nette (en %) [(3) - (8)] / 2	9,26%	9,43%	1,87%
Ratio : Taux d'endettement (en %) (12) / (2)	18,17%	15,21%	-16,29%
Ratio : Délai de désendettement (en années) (12) / (3)	1,55	1,28	-17,28%

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Comparaison avec les autres CC de

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF

Groupe de référence* - Budgets principaux - Montants en €/hab.

Communauté de communes Yonne Nord - Budget principal - Montants en €/hab.

Années	2023	2024	2023	2024	Ecart
Nombre de collectivités	14	14	1	1	
Nombre d'habitants	247108	245714	24865	24800	
Dépenses de fonctionnement (1)	301,3	324,63	340,14	353,83	4,02%
Achats et charges externes	96,5	106,57	168,63	182,4	8,17%
Frais de personnel	118,26	127,23	132,32	131,17	-0,87%
Dépenses d'intervention	65,29	72,24	32,81	33,43	1,89%
Charges financières	3,52	3,09	2,3	2,04	-11,30%
Autres dépenses de fonctionnement	17,72	15,5	4,08	4,79	17,40%
Recettes de fonctionnement (2)	358,25	373,57	383,33	400,7	4,53%
Impôts et taxes	214,59	228,94	258,28	272,38	5,46%
Concours de l'Etat	64,14	72,6	46,94	50,47	7,52%
Subventions reçues et participations	34,52	31,33	42,22	39,29	-6,94%
Ventes de biens et services	35,51	37,56	35,08	38,21	8,92%
Autres recettes de fonctionnement	9,49	3,13	0,82	0,35	-57,32%
Epargne brute (3) = (2) - (1)	56,95	48,94	43,2	46,87	8,50%
Epargne nette (3) - (8)	41,87	35,36	33,72	37,11	10,05%

Un niveau d'épargne brute légèrement inférieur à la moyenne à 46,87 € contre 48,94 €

Les dépenses de fonctionnement de la CCYN sont supérieures de 4,02 % par rapport à la moyenne des autres CC alors que les recettes ne sont supérieures que de 4,53 %, les dépenses de personnel sont dans la moyenne.

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Comparaison avec les autres CC de

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



Groupe de référence* - Budgets principaux - Montants en €/hab.

Communauté de communes Yonne Nord - Budget principal - Montants en €/hab.

Années	2023	2024	2023	2024	Ecart
Encours de dette (12)	149,87	140,1	82,33	72,79	-11,59%
Dépôts au Trésor	216,09	175,83	253,73	274,19	8,06%
Crédits de trésorerie	3,84	8,14	0	0	0,00%
Fonds de roulement	159,38	150,63	213,19	259,35	21,65%
Ratio : Taux d'épargne brute (en %) (3) / (2)	0,159	0,131	0,1127	0,117	3,82%
Ratio : Taux d'épargne nette (en %) [(3) - (8)] / 2	0,1169	0,0947	0,088	0,0926	5,23%
Ratio : Taux d'endettement (en %) (12) / (2)	0,4183	0,375	0,2148	0,1817	-15,41%
Ratio : Délai de désendettement (en années) (12) / (3)	2,63	2,86	1,91	1,55	-18,85%

Données : DGFIP - comptes de gestion / Traitement : OFGL (Formules de calcul des agrégats) - montants en opérations réelles, hors gestion active de la dette

* 14 collectivités : Communauté de communes Avallon,Vézelay,Morvan, Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, Communauté de communes Haut Nivernais-Val d'Yonne, Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne, Communauté de communes Serein et Armance, Communauté de communes Yonne Nord, Communauté de communes de Puisaye-Forterre, Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise, Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne, Communauté de communes de la Cléry,du Betz et de l'Ouanne, Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe, Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, Communauté de communes du Jovinien, Communauté de communes du Serein

Un fonds de roulement qui reste important et un délai de désendettement inférieur à la moyenne

Le fonds de roulement de la CCYN est supérieur de 21,65 % par rapport à la moyenne de l'échantillon des autres CC en raison d'un encours de dette inférieur de 72,8 € par habitant contre 140 € en moyenne.

En dépit d'un niveau d'épargne légèrement inférieur à la moyenne, le délai de désendettement était de 1,55 ans en 2024 contre 2,86 ans en moyenne

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

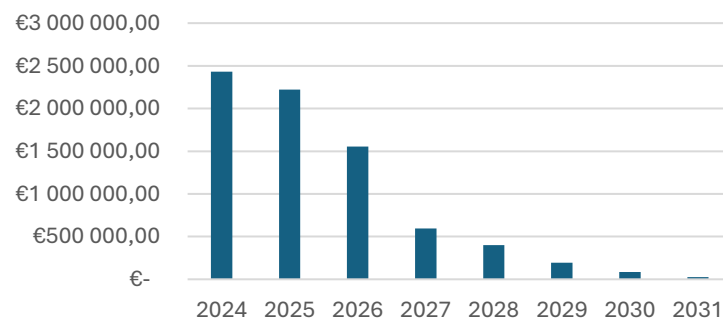
- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives budgétaires pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
 Reçu en préfecture le 02/03/2026
 Publié le
 ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF

Montant capital restant dû										
Communauté de Communes Yonne Nord										
N°	Objet	Capital	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
E1	Centre de tri Villeneuve-La-Guayrd	150 000,00 €	49 881,03 €	40 786,86 €	31 271,63 €	21 315,85 €	10 899,11 €	- €	- €	- €
E6	Refinancement emprunt collège et Construction Centre de tri	169 177,18 €	53 518,71 €	45 634,48 €	37 362,42 €	28 683,45 €	19 577,56 €	10 023,74 €	- €	- €
E8	Travaux nouveaux locaux administratifs	200 000,00 €	100 847,79 €	87 294,91 €	73 466,89 €	59 358,13 €	44 962,94 €	30 275,50 €	15 289,87 €	- €
E9	Construction des locaux techniques	1 000 000,00 €	820 170,33 €	793 320,80 €	765 735,99 €	- €	- €	- €	- €	- €
E10	Financement travaux 2016	650 000,00 €	344 399,26 €	300 822,61 €	256 545,95 €	211 558,03 €	165 847,42 €	119 402,52 €	72 211,53 €	24 262,46 €
E11	PLUI	600 000,00 €	306 941,52 €	246 684,47 €	185 867,03 €	124 483,98 €	62 530,07 €	- €	- €	- €
E12	Centre de tri Villeneuve-La-Guayrd	350 000,00 €	116 389,82 €	95 169,07 €	72 966,85 €	49 736,67 €	25 430,93 €	- €	- €	- €
E15	Construction Centre de tri ZA EVRY	600 000,00 €	189 808,27 €	161 846,23 €	132 508,72 €	101 728,09 €	69 433,34 €	35 550,00 €	- €	- €
Total CRD		4 169 177,18 €	1 981 956,73 €	2 221 559,43 €	1 555 725,48 €	596 864,20 €	398 681,37 €	195 251,76 €	87 501,40 €	24 262,46 €

Capital Restant dû



L'extinction rapide de la dette et un remboursement anticipé programmé en 2026 alimenteront de nouvelles capacités d'emprunt sur la période 2026-2029

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages nature et du temps de travail

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF

FRAIS DE PERSONNEL 2026

CHARGES SUBIES

- Charges de personnel prévisionnelles 2026 : 4 017 474,00 € en dépenses et 70 000 en recettes en atténuation
- Hausse de 3 points de la cotisation CNRACL (+ 300 000,00 €)
- Hausse du SMIC de 1.18% au 1^{er} janvier 2026 impact sur les 5 premiers échelons de l'échelle C1 et les 3 premiers échelons de l'échelle C2
- Une deuxième hausse du SMIC est possible au cours de l'année 2026
- Nouvelle cotisation « Versement mobilité régional et rural » de 0.15%, votée par le Conseil Régional (+ 3 400,00 €)
- Augmentation de la cotisation de l'IRCANTEC et de l'assurance vieillesse
- Mutation de l'agent du CIAS à la CCYN (+50 000,00 €)
- La Masse Salariale est indiquée hors remboursement des Communes et des partenaires

DECISIONS PROPRES A LA CC

- Chargé de communication/graphiste
- Technicien de rivière (Financer à 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie)
- Animatrice RPE / LAEP au 05 janvier 2026 (Financer à 80 % par la CAF)
- Conseillère France Services au 05 janvier 2026

Chapitre 012	2023	2024	2025	2026 prévues	CA 2026 projeté
Charges de personnel	3 379 800.47€	3 384 491.56€	3 486 949,22 €	4 017 474,00 €	
			recettes	70 000,00 €	
			Net	3 947 474,00 €	3 820 313,00 €
					9,56%

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et des avantages en nature et du temps de travail

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF

AVANTAGES EN NATURE

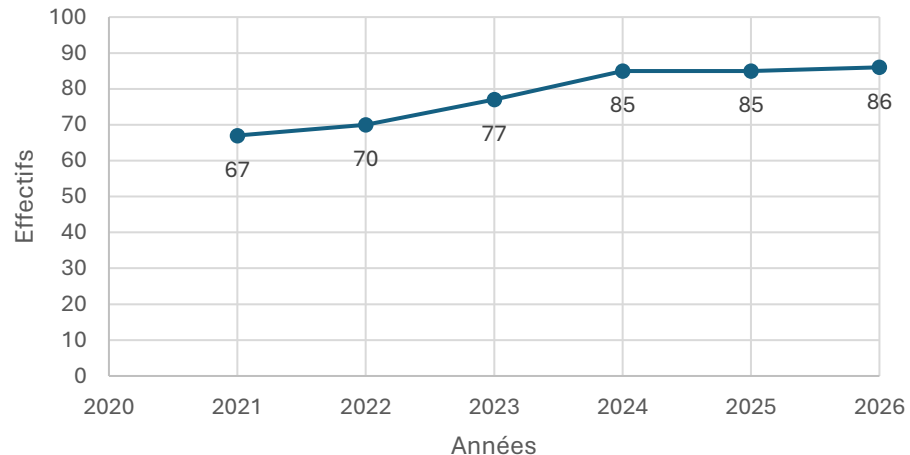
- Titre restaurant à compter du 1^{er} avril 2026, participation employeur de 60% soit 3€/titre.

EFFECTIFS MAITRISES

Evolution des effectifs 2021-2026 : (base 1^{er} janvier)

Effectifs au 1^{er} janvier 2026 par filières/catégories :

Evolution des effectifs 2021-2026



Nombre d'agents par filière	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Administrative	1	5	12	18
Technique	1	2	7	10
Animation		3	37	40
Sociale	5		1	6
Médico-sociale		1		1
Culturelle	1	9		10
Sportive		1		1
Total	8	21	57	86

- Deux apprenties dont une étudiante pour le service communication et une étudiante au service enfance

DOB / PLF 2026

Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Comparaison avec les autres CC à FPU de la Région Bourgogne Franche Comté

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

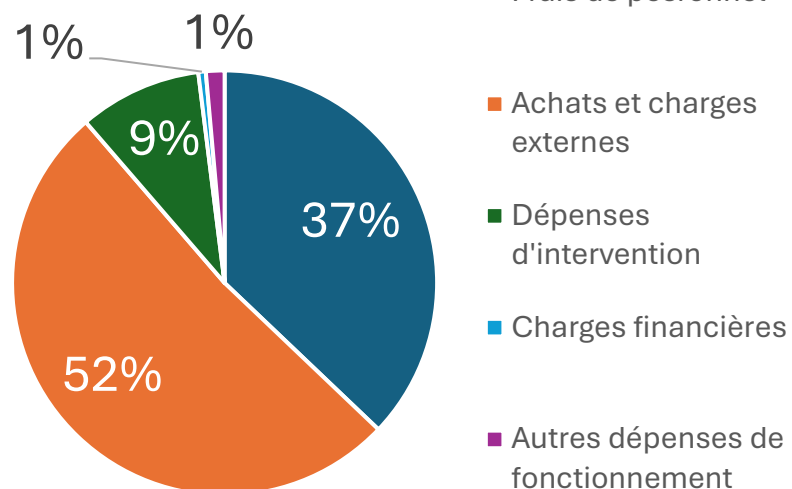
ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



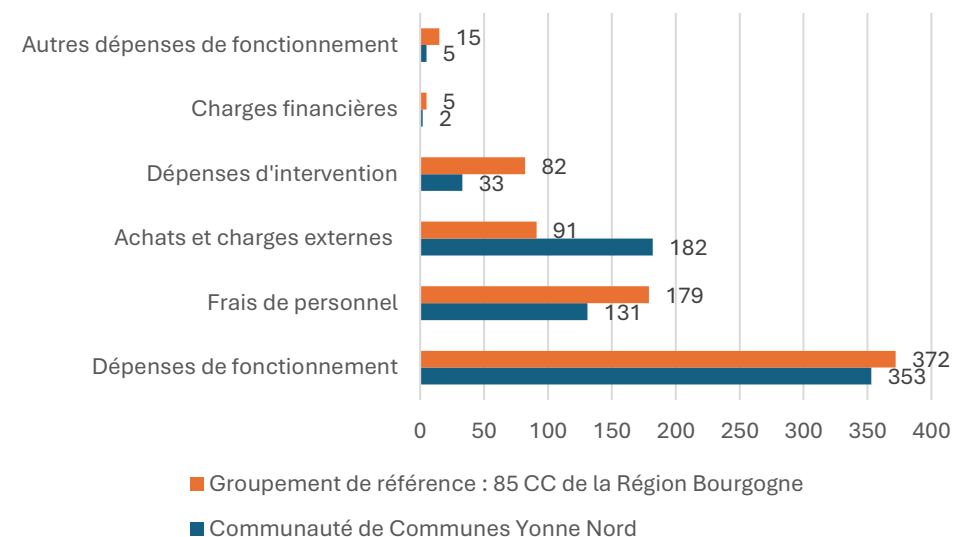
Communauté de Communes Yonne Nord			
En Euros par habitants			
	2023	2024	Répartition
Dépenses de fonctionnement	340	353	100%
Frais de personnel	132	131	37%
Achats et charges externes	169	182	52%
Dépenses d'intervention	33	33	9%
Charges financières	2	2	1%
Autres dépenses de fonctionnement	4	5	1%

Groupement de référence : 85 CC de la Région Bourgogne			
En Euros par habitants			
	2023	2024	Répartition
Dépenses de fonctionnement	351	372	100%
Frais de personnel	166	179	48%
Achats et charges externes	85	91	24%
Dépenses d'intervention	78	82	22%
Charges financières	4	5	1%
Autres dépenses de fonctionnement	18	15	4%

Dépenses de fonctionnement 2024 Répartition par type



Comparaison CCYN / Autres CC Région



Sommaire

Cadre Juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- Édito
- Dotations
- Fiscalité
- Autres thèmes

Données utiles

- Données complémentaires 2026
- Calendrier budgétaire
- Gestion de la dette
- Evolution des données Personnel
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle

Prospective financière 2026-2029

Hypothèses

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



☐ Recettes selon les dispositions connues à ce jour

- Fiscalité 2026 : Prise en compte des rôles définitifs et actualisation de 0,8 % des valeurs locatives des logements
 - Au delà : 1,5 % par an
- Concours de l'Etat 2026: montant identique à 2025
 - Au delà : 0 % par an
- FCTVA : année blanche en 2026
 - Au delà : 12 % des dépenses n-1
- Subventions : report en 2026 des subventions notifiées
 - Au delà : 30 % des dépenses d'équipement par an

☐ Dépenses

- Achats et charges externes 2026 : +9,94 %
 - Au delà : 0 % par an
- Frais de personnel 2026 : +15,21 % (voir détail)
 - Au delà : 2,5 % par an
- Dépenses d'intervention : +11,17%
 - Au delà : 2 % par an
- Charges financières selon dette souscrite et avec remboursement anticipé 2026
- Dépenses d'équipement : l'ensemble des crédits de la programmation 2026 sont consommés à fin 2029

☐ Objectifs

- Maintenir un ratio de désendettement inférieur à 8 ans en fin de période
- Préserver un fonds de roulement équivalent à 2 mois de dépenses de fonctionnement
- Réaliser à 100 % le programme pluriannuel d'équipement proposé

Communauté de communes Yonne Nord - Budget principal - Montants en €

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



Années	2024	2025	2026	HYP 2027-2029	2027	2028	2029
Nombre de collectivités	1						
Nombre d'habitants	24800						
Dépenses de fonctionnement (1)	8 775 040,96 €	9 014 923,38 €	9 369 967,49 €		9 574 293,90 €	9 688 471,94 €	9 805 339,04 €
Achats et charges externes	4 523 479,19 €	4 559 985,86 €	4 535 289,55 €	-0,54%	0,00%	4 535 289,55 €	4 535 289,55 €
Frais de personnel	3 253 135,52 €	3 410 546,22 €	3 820 312,74 €	12,01%		4 046 180,85 €	4 147 314,87 €
dont cotisation CNRACL	428 952,38 €	490 023,76 €	532 450,06 €	8,66%	2,50%	545 781,31 €	559 406,34 €
dont cotisation SS maladie	737 616,00 €	867 617,83 €	868 398,69 €	0,09%	2,50%	890 108,65 €	912 361,37 €
Nouveau versement "Mobilité rural et régional" (0,15 € par agent par jour)			3 400,00 €		2,50%	3 485,00 €	3 572,13 €
hors cotisations	2 086 744,56 €	2 052 904,83 €	2 416 063,99 €	17,69%	2,50%	2 606 805,89 €	2 671 976,03 €
Dépenses d'intervention	829 068,37 €	1 000 507,15 €	939 265,20 €	-6,12%	2,00%	958 050,50 €	977 211,51 €
Charges financières	50 586,29 €	43 865,46 €	75 050,00 €	71,09%		34 743,00 €	28 606,00 €
Taux d'intérêt moyen		2,80%				3,00%	3,00%
Autres dépenses de fonctionnement	118 771,59 €	38,89 €	50,00 €	29,23%	1,00%	50,00 €	50,00 €
Recettes de fonctionnement (2)	9 937 340,22 €	10 228 340,27 €	9 547 735,00 €	-6,65%		9 752 971,74 €	9 910 536,31 €
Impôts et taxes	6 754 926,03 €	6 798 392,60 €	6 474 336,00 €	-4,77%		6 643 369,12 €	6 763 821,33 €
Impôt locaux (hors TEOM)		3 414 833,23 €	3 223 587,00 €	-5,60%	1,50%	3 271 940,80 €	3 321 019,91 €
TEOM		3 399 462,00 €	3 400 000,00 €	0,02%	1,50%	3 451 000,00 €	3 502 765,00 €
Autres impôts et taxes		1 343 735,12 €	1 287 888,00 €	-4,16%	1,50%	1 307 208,32 €	1 326 814,41 €
Fiscalité reversée		1 359 637,75 €	1 386 778,00 €		0,00%	1 386 778,00 €	1 386 778,00 €
Concours de l'Etat	1 251 587,17 €	1 398 503,50 €	1 275 362,00 €	-8,67%	0,00%	1 275 362,00 €	1 275 362,00 €
Subventions reçues et participations	974 479,68 €	1 042 809,46 €	841 074,30 €	-19,35%	1,00%	849 485,04 €	857 979,89 €
Ventes de biens et services	947 633,21 €	928 788,50 €	911 162,70 €	-1,90%	3,00%	938 497,58 €	966 652,51 €
Autres recettes de fonctionnement	8 714,13 €	61 846,21 €	45 800,00 €	-25,95%	1,00%	46 258,00 €	47 187,79 €
Epargne brute (3) = (2) - (1)	1 162 299,26 €	1 213 416,89 €	177 767,51 €		178 677,84 €	222 064,37 €	265 502,84 €
Epargne nette (3) - (8)	920 253,91 €	964 854,67 €	4 934,58 €		2 958,90 €	43 370,44 €	146 853,37 €

LES RESULTATS

Un niveau d'épargne préservé



Communauté de communes Yonne Nord - Budget principal - Montants en €

Années	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de collectivités	1					
Nombre d'habitants	24800					
Epargne brute (3) = (2) - (1)	1 162 299,26 €	1 213 416,89 €	177 767,51 €	178 677,84 €	222 064,37 €	265 502,84 €
Epargne nette (3) - (8)	920 253,91 €	964 854,67 €	4 934,58 €	2 958,90 €	43 370,44 €	146 853,37 €
Dépenses d'investissement hors remboursements de dette (4)	443 661,78 €	4 058 670,94 €	4 889 502,36 €	1 568 551,57 €	1 568 551,57 €	1 568 551,57 €
Dépenses d'équipement	432 931,78 €	3 871 881,14 €	4 399 502,36 €	1 360 814,83 €	1 360 814,83 €	1 360 814,83 €
Subventions d'équipement versées	0,00 €	186 789,80 €	490 000,00 €	207 736,73 €	207 736,73 €	207 736,73 €
Autres dépenses d'investissement	10 730,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	654 192,14 €	788 349,43 €	1 310 662,60 €	1 847 790,99 €	571 542,23 €	571 542,23 €
FCTVA	59 692,14 €	53 646,22 €	0,00 €	527 940,28 €	163 297,78 €	163 297,78 €
Autres dotations et subventions	72 000,00 €	73 450,40 €	1 310 662,60 €	1 319 850,71 €	408 244,45 €	408 244,45 €
Autres recettes d'investissement	522 500,00 €	661 252,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses totales hors remboursements de dette (6) = (1) + (4)	9 218 702,74 €	13 073 594,32 €	14 259 469,85 €	11 142 845,47 €	11 257 023,50 €	11 373 890,60 €
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	10 591 532,36 €	11 016 689,70 €	10 858 397,60 €	11 600 762,74 €	10 482 078,54 €	10 642 384,11 €
Capacité ou besoin de financement (7) - (6)	1 372 829,62 €	-2 056 904,62 €	-3 401 072,25 €	457 917,26 €	-774 944,96 €	-731 506,49 €
Remboursements d'emprunts (8)	242 045,35 €	248 562,22 €	172 832,93 €	175 718,94 €	178 693,93 €	118 649,47 €
Remboursement anticipé			765 735,99 €			
dette actuelle		248 562,22 €	172 832,93 €	175 718,94 €	178 693,93 €	118 649,47 €
dette future				33 333,33 €	66 666,67 €	133 333,33 €
Emprunts (9)	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Flux net de dette (9) - (8)	-242 045,35 €	-248 562,22 €	327 167,07 €	824 281,06 €	821 306,07 €	881 350,53 €
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	9 460 748,09 €	13 322 156,54 €	15 198 038,77 €	11 318 564,41 €	11 435 717,43 €	11 492 540,07 €
Recettes totales (11) = (7) + (9)	10 591 532,36 €	11 016 689,70 €	11 358 397,60 €	12 600 762,74 €	11 482 078,54 €	11 642 384,11 €
Variation du fonds de roulement (11) - (10)	1 130 784,27 €	-2 305 466,84 €	-3 839 641,17 €	1 282 198,32 €	48 361,11 €	149 844,04 €
Encours de dette (12)	1 805 141,41 €	1 555 726,00 €	617 157,08 €	1 441 438,14 €	2 196 077,54 €	1 944 094,74 €

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260226-2026_17-BF



LES RESULTATS

← Un endettement maîtrisé



Communauté de communes Yonne Nord - Budget principal - Montants en €

Années	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de collectivités	1					
Nombre d'habitants	24800					
Epargne brute (3) = (2) - (1)	1 162 299,26 €	1 213 416,89 €	177 767,51 €	178 677,84 €	222 064,37 €	265 502,84 €
Epargne nette (3) - (8)	920 253,91 €	964 854,67 €	4 934,58 €	2 958,90 €	43 370,44 €	146 853,37 €
Flux net de dette (9) - (8)	-242 045,35 €	-248 562,22 €	327 167,07 €	824 281,06 €	821 306,07 €	881 350,53 €
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	9 460 748,09 €	13 322 156,54 €	15 198 038,77 €	11 318 564,41 €	11 435 717,43 €	11 492 540,07 €
Recettes totales (11) = (7) + (9)	10 591 532,36 €	11 016 689,70 €	11 358 397,60 €	12 600 762,74 €	11 482 078,54 €	11 642 384,11 €
Variation du fonds de roulement (11) - (10)	1 130 784,27 €	-2 305 466,84 €	-3 839 641,17 €	1 282 198,32 €	46 361,11 €	149 844,04 €
Encours de dette (12)	1 805 141,41 €	1 555 726,00 €	617 157,08 €	1 441 438,14 €	2 196 077,54 €	1 944 094,74 €
Dépôts au Trésor						
Crédits de trésorerie						
Fonds de roulement	6 431 831,93 €	4 126 365,09 €	286 723,92 €	1 568 922,24 €	1 615 283,35 €	1 765 127,39 €
mois - dépenses			3,06%	59,0	60,0	64,8
Ratio : Taux d'épargne brute (en %) (3) / (2)	11,70%	11,86%	1,86%	1,83%	2,24%	2,64%
Ratio : Taux d'épargne nette (en %) [(3) - (8)] / 2	9,26%	9,43%	-1,76%	0,03%	0,44%	1,46%
Ratio : Taux d'endettement (en %) (12) / (2)	18,17%	15,21%	6,46%	14,78%	22,16%	19,30%
Ratio : Délai de désendettement (en années) (12) / (3)	1,55	1,28	3,47	8,07	9,89	7,32

LES RESULTATS

Un fonds de roulement préservé de 2 mois de DF

Une durée de désendettement de moins de 8 ans